

## **AVIS PUBLIC**



### **RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018)**

Les personnes intéressées sont priées de noter que le Règlement CA-24-273 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2018) » sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0.0433%, appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Montréal, le 5 décembre 2017

Le Secrétaire d'arrondissement  
Domenico Zambito, avocat

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*